

<p>B.F.K Belgische Federatie Kleiduifschieten VZW Afdeling JP & Compak Nr: 0409 554 487</p> <p>rik.belien@outlook.be www.FBTC-BFK.be +32 498 91 93 05</p>		<p>F.B.T.C. Fédération Belge de Tir aux Clays ASBL Commission PC & Compak Nr: 0409 554 487</p> <p>m.hazaer@hotmail.be www.FBTC-BFK.be +32 475 25 43 58</p>
---	---	--

Règlement pour la table de prix.

1. Philosophie.

La commission essaie de donner à tout le monde une chance de participer à la table de prix.

C'est pourquoi elle prévoit le système suivant pour le celle-ci : pour les trois championnats de Belgique 2025, seules les catégories A, B, C et NC sont prises en compte pour la table de prix et ce au prorata du nombre de tireurs dans chaque catégorie avec un minimum de 6 cartons par chaque catégorie (podium/cartons 3-2-1).

Est prévu pour les podiums des catégories FITASC les médailles et les trophées.

Pour ces trois championnats de Belgique 2025, chaque tireur, quelle que soit sa classe FITASC, tire également dans sa catégorie A, B, C ou NC. Les tireurs étrangers sans classement belge sont placés dans la catégorie NC.

Pour les championnats belges, les classes FITASC sont Junior, Dame, Homme, Seniors, Vétéran, Master et Scratch. Des médailles et trophées sont octroyés dans chaque catégorie. Aucune médaille n'est donc prévue pour les catégories A, B et C.

La composition exacte de la table de prix sera indiquée sur l'affiche de la compétition et peut varier d'une compétition à l'autre en fonction du nombre de participants. Sur la base des taux d'enregistrement actuels, environ 50 cartons de cartouches peuvent être distribués pour un groupe de 75 tireurs.

Les catégories suivantes sont reprises :

- Catégorie A. (Le top 10 de la catégorie A sera labellisé « Club Belgium ». La catégorie anciennement ACB fait partie de la catégorie A).
- Catégorie B
- Catégorie C
- Catégorie NC (non classé)

Les conditions d'attribution d'une catégorie sont les suivantes :

- le tireur est membre de VSK/URSTBf (ne s'applique pas aux tireurs étrangers)
- Le tireur dispose d'une licence sportive ou provisoire ou d'un document équivalent pour les tireurs étrangers
- Le tireur a participé à un minimum de trois jours de compétition au cours de la période d'évaluation (normalement 2 ans)
- Les tireurs non classés ne peuvent se voir attribuer une catégorie qu'après 1 an.

Le règlement complet pour le calcul des catégories et les catégories annuelles sont publiés sur notre site web <http://www.fbtc-bfk.be> sous la rubrique « Règlement JPC/Compak ».

2. Règles en cas d'égalité.

Est prévu pour les championnats de Belgique des barrages pour toutes les places podium conformément aux catégories FITASC à condition que cela soit possible : une luminosité suffisante et dans les heures d'ouverture autorisées du stand de tir.

S'il n'est pas possible d'organiser des barrages, les règles suivantes s'appliquent en cas d'égalité :

Règle 1.

En cas d'égalité, le tireur avec la ou les séries les plus élevées est classé en premier. Exemple : Tireur de résultats A : $15 + 16 + 19 + 25 = 75$

Tireur de résultats B : $16 + 16 + 18 + 25 = 75$.

Les deux tireurs ont un score de 75 en tant que série la plus élevée, mais le tireur A a un score de 19 en tant que 2e série la plus élevée et sera donc classé en premier.

Règle 2.

Si toutes les séries ont été tirées avec un score égal, le tireur qui a obtenu le meilleur résultat dans la ou les dernières séries sera classé en premier. L'ordre de la série qui est pris en compte pour cela est l'ordre qui est mentionné sur le résultat officiel. Exemple :

Résultat tireur A : $15 + 19 + 25 + 16 = 75$

Résultat tireur B : $15 + 25 + 19 + 16 = 75$

Les deux tireurs ont des scores identiques mais le tireur A a obtenu un score plus élevé dans son avant-dernière série et sera donc classé premier.

Règle 3.

Si on ne peut départager sur la base des règles mentionnées ci-dessus, les tireurs seront classés ex-aequo.

Sportivement,

La commission nationale du Parcours de chasse & du Compak Sporting.